

N°DEC2023-007	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	DÉCISION DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Service Achats Marchés Publics

Objet : Conclusion du marché public pour les prestations d'assistance et de conseil pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure de la Ville de Sevrans

Le Maire

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1^{er} août 1996 modifiée,

VU la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022, portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et, ce, pour la durée du mandat,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé en date du 24 février 2023 pour publication au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) en vue de la passation en procédure adaptée ouverte d'un marché public de prestations d'assistance et de conseil pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure de la Ville de Sevrans, avec date limite de remise des plis fixée au 5 avril 2023,

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la Ville en vue de confier à un opérateur économique spécialisé l'exécution de prestations de services d'assistance juridique, administrative, technique et financière et de conseil pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la nature des prestations et de l'étendue des besoins à satisfaire au titre dudit marché public, sa forme la plus adaptée retenue par le pouvoir adjudicateur est celle d'un marché public unique de prestations de services traité à prix global et forfaitaire,

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société SAS GO PUB CONSEIL dans le cadre de la procédure de dévolution dudit marché public s'est révélée économiquement la plus avantageuse parmi les 3 soumissions reçues et au regard des critères de jugement fixés par le règlement de la consultation,

CONSIDÉRANT les crédits inscrits au budget de la Ville pour l'exercice en cours,

DECIDE

ARTICLE 1 : DÉCIDE de conclure le marché public suivant :

DEC2023-007 - Conclusion du marché public pour le conseil pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure de la Ville de Sevrans

Référence du marché public		prestations d'assistance et de conseil pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure de la Ville de Sevrans
Titulaire du marché public	raison sociale	GO PUB
	adresse	12 rue Henri Becquerel - PIBS CP67 - 56000 Vannes
	SIRET	492 540 067 000 54
Forme et caractéristiques du marché public		marché public unique de prestations de services
Montant HT du marché public		19 150 € (montant du marché public sur sa durée totale, reconductions comprises)
Nature des prix du marché public		prix global et forfaitaire révisable
Durée du marché public		1 an à compter du 15 septembre 2023, tacitement reconductible par périodes successives d'1 an dans la limite de 3 renouvellements, soit une durée totale maximale de 4 années.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense résultant du présent marché public sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville pour l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable public et le représentant légal de la société SAS GO PUB CONSEIL, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera : - adressée au Comptable public- notifiée au représentant légal de la société SAS GO PUB CONSEIL

Fait à Sevrans

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :